



DEMANDE POUR UN CHANGEMENT DE ZONAGE ET/OU AMENDEMENT AU PLAN OFFICIEL

Les renseignements personnels apparaissant sur cette demande sont recueillis conformément à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* et seront utilisés pour donner suite à votre demande. Les questions sur cette collecte devraient être adressées par écrit au coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée de la Ville de Hawkesbury.

GUIDE DU REQUÉRANT

Ces notes sont fournies pour le bénéfice du requérant et ne devraient pas être considérées comme une liste exhaustive. Une consultation de la Loi de l'aménagement du territoire, du Plan officiel et du Règlement de zonage de la Ville de Hawkesbury, s'impose. Si dans le doute, ou si vous nécessitez de l'information additionnelle, veuillez communiquer avec:

Le service d'urbanisme
Ville de Hawkesbury
600, rue Higginson
Hawkesbury (Ontario)
K6A 1H1

Téléphone : (613) 632-0106
Courriel : infoplaning@hawkesbury.ca

NOTES

1. Le formulaire doit être complété et soumis au service d'urbanisme de la Corporation de la Ville de Hawkesbury. De plus, le formulaire doit être signé par le requérant et le propriétaire du lot. Les items suivants doivent accompagner la demande.

- i) Un chèque payable à la Corporation de la Ville de Hawkesbury pour un montant tel qu'indiqué à l'annexe A ci-jointe.

Ces montants représentent la liste d'imposition des frais pour le traitement des demandes d'aménagement du territoire par la Corporation de la Ville de Hawkesbury pour les coûts anticipés.

Remboursement : Un montant de 80% des frais exigés seront retournés si la demande est rejetée par le Conseil comme étant incomplète ou retirée avant la circulation.

Si la demande d'amendement au Plan officiel ou règlement de zonage est sujette à une audience de la Commission des Affaires municipales de l'Ontario, le requérant doit déboursier les frais à la C.A.M.O. tels que déterminés par la C.A.M.O. Dans l'éventualité où la ville doit assister à l'audience de la C.A.M.O. pour défendre le Plan officiel ou le règlement de zonage ou tout autre sujet d'aménagement au nom du requérant, le requérant doit déposer à la ville un montant de \$10,000.00 pour les frais légaux et administratifs.

- ii) Un plan d'arpentage récent et/ou un plan de localisation.
 - iii) Un plan d'ensemble précis, préparé à l'échelle (item 18 de la demande).
 - vi) Toute information pertinente additionnelle (item 21 de la demande).
2. Des discussions ou consultations préliminaires avec le département d'urbanisme, les différents ministères et agences concernés sont recommandées avant la soumission d'une demande complète. Le ministère des Richesses naturelles et le ministère de l'Environnement et de l'Énergie sont les ministères dont les fonctions de révisions s'avèrent des plus importantes en ce qui a trait à ce genre de demande.
 3. Si, dans l'opinion de l'urbaniste, la demande n'est pas complète, la circulation ou les audiences publiques nécessaires seront retardées jusqu'à ce qu'une demande complète soit reçue.
 4. Sur réception d'une demande, le service d'urbanisme est responsable d'obtenir les commentaires et les recommandations des autres services municipaux. La demande est par la suite soumise au auprès du Conseil municipal pour recommandation.
 5. Si votre demande reçoit l'approbation du Conseil municipal, l'urbaniste entreprendra les

procédures prévues à la Loi sur l'aménagement du territoire.

CORPORATION DE LA VILLE DE HAWKESBURY

Demande pour un Changement de zonage / Amendement au Plan officiel

A. L'AMENDEMENT

1. TYPE DE DEMANDE

Plan officiel []

Règlement de zonage []

Règlement d'usage temporaire []

Règlement d'utilisation différée []

2. QUEL EST LE GENRE ET LE BUT DE LA DEMANDE DE MODIFICATION?

B. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3. RENSEIGNEMENTS DU DEMANDEUR

a) Nom du propriétaire: _____

Adresse: _____

No. de téléphone: Maison () _____ Travail () _____ Courriel : _____

b) Nom de l'agent: _____

Adresse: _____

No. de téléphone: Maison () _____ Travail () _____ Email : _____

c) Nom(s) et adresse(s) du (des) créancier(s) hypothécaire(s), du (des) détenteur(s) de prêt ou autre(s): _____

d) Toute communication sera dirigée à: Propriétaire [] Agent []
 Autre [] _____

4. LA DEMANDE DE MODIFICATION COUVRE-T'ELLE:

- a) [] l'ensemble du terrain concerné
 b) [] une partie du terrain concerné

5. FOURNIR UNE DESCRIPTION ET LES DIMENSIONS DU TERRAIN CONCERNÉ:

Adresse municipale: _____

No. de la Concession _____ Lot(s) _____

No. du Plan Enregistré _____ Partie(s) _____

Superficie: _____ hectares _____ mètres
 _____ acres _____ pieds

Façade (largeur): _____ mètres
 _____ pieds

6. SI SEULEMENT UNE PARTIE DU TERRAIN EST CONCERNÉ PAR CETTE MODIFICATION, FOURNIR LES DIMENSIONS DE LA PARCELLE:

Superficie: _____ hectares _____ mètres
 _____ acres _____ pieds

Façade (largeur): _____ mètres
 _____ pieds

7. QUELLES SONT LES DÉSIGNATIONS EXISTANTES DU PLAN OFFICIEL ET DU RÈGLEMENT DE ZONAGE APPLICABLES À LA PROPRIÉTÉ CONCERNÉE?

Plan officiel: _____

Règlement de zonage: _____

8. QUELS SONT LES USAGES PERMIS AU PLAN OFFICIEL?

C. USAGES "ACTUEL" ET "PROPOSÉ" DU TERRAIN ET CARACTÉRISTIQUES DE TOUT BÂTIMENT OU STRUCTURE.

9. QUEL EST L'USAGE "ACTUEL" DU TERRAIN?

10. QUEL EST L'USAGE "PROPOSÉ" DU TERRAIN?

11. CARACTÉRISTIQUES DE TOUT BÂTIMENT OU STRUCTURE EXISTANT OU PROPOSÉ: *(Utiliser une autre feuille si nécessaire)*

	<u>Actuel</u>	<u>Proposé</u>
a) Type de bâtiment(s)	_____	_____
b) Hauteur du bâtiment principal	_____ mètres _____ pieds	_____ mètres _____ pieds
c) % de la superficie du terrain utilisé	_____	_____
d) Nombre d'aire de stationnement	_____	_____
e) Nombre d'aire de chargement	_____	_____
f) Nombre d'étages	_____	_____
g) Superficie totale de plancher	_____ mètres carrés _____ pieds carrés	_____ mètres carrés _____ pieds carrés
h) Superficie de plancher du rez-de-chaussée (sous-sol exclus)	_____ mètres carrés _____ pieds carrés	_____ mètres carrés _____ pieds carrés

D. SERVICES MUNICIPAUX ACTUELS ET PROPOSÉS

12. IDENTIFIER SI L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET L'ÉVACUATION DES EAUX D'ÉGOUT SONT DESSERVIS PAR UN SYSTÈME PUBLIC OU INDIVIDUEL.

	Eau <u>municipale</u>	Système d'égout <u>municipal</u>	Système d'égout <u>privé</u>
a) Actuel	[]	[]	[]
b) Proposé	[]	[]	[]

13. EST-CE QUE LES INSTALLATIONS DE RETENUE DES EAUX PLUVIALES SONT DISPONIBLES?

Oui Non

14. NOM DE LA RUE (CHEMIN) DONNANT ACCÈS À CETTE PROPRIÉTÉ?

E. AMENDEMENT AU PLAN OFFICIEL (Passer à la question numéro 18 (croquis) si un amendement au plan officiel n'est pas nécessaire)

15. QUEL(S) EST(SONT) LE(S) MOTIF(S) DE LA DEMANDE D'AMENDEMENT AU PLAN OFFICIEL?

Modifier une politique au Plan officiel	Oui []	Non []	Inconnu []
Remplacer une politique au Plan officiel	Oui []	Non []	Inconnu []
Supprimer une politique au Plan officiel	Oui []	Non []	Inconnu []
Ajouter une politique au Plan officiel	Oui []	Non []	Inconnu []
Ajouter ou modifier une désignation au Plan officiel	Oui []	Non []	Inconnu []

16. SI CES RENSEIGNEMENTS SONT CONNUS AU MOMENT DE LA SOUMISSION DE LA DEMANDE, VEUILLEZ FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS:

a) Numéro(s) de l'article de la politique à modifier _____

b) Avez-vous joint le texte de la nouvelle politique sur une feuille séparée ? Oui [] Non []

c) Titre de la nouvelle désignation _____

d) Avez-vous joint la nouvelle cédule sur une feuille séparée? Oui [] Non []

17. ÉNUMÉRER LES USAGES QUI SERAIENT AUTORISÉS PAR L'AMENDEMENT PROPOSÉ:

F. CROQUIS

18. Veuillez faire préparer, par un professionnel qualifié préféablement, un croquis dans l'espace réservé plus bas ou sur une feuille séparée. Dans certaines circonstances, il serait préférable de préparer des croquis à différentes échelles afin d'illustrer le proposé plus clairement.

LE CROQUIS DOIT ÊTRE PRÉPARÉ À L'ÉCHELLE.

Le croquis devrait comprendre:

- | | |
|---|--|
| - les dimensions et les limites du terrain | - les drains municipaux / les drains attribués |
| - les dimensions du terrain assujéti au changement demandé | - les cours d'eau naturels |
| - les distances des limites latérales | - les terrains, les plaines et les secteurs inondables |
| - les <u>servitudes d'accès</u> ou les conventions restrictives | - les terrains et les régions boisés, ANSTs, ESA's |
| - les bâtiments et leurs dimensions | - une flèche identifiant le nord |
| - les propriétés adjacentes | - toute autre particularité (les ponts, les puits, les chemins de fer, les systèmes d'égout, les sources d'eau, les ravins, les carrières) |
| - l'(les) usage(s) des propriétés adjacentes | |
| - les aires de stationnement et de chargement | |
| - les allées et les voies | |
| - les chemins publics, les allocations et les droits de passage | |

G. AUTRES RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'URBANISME

19. **EST-CE QUE LE PROPRIÉTAIRE A DÉJÀ FORMULÉ UNE DEMANDE RELATIVE À L'UNE DES CATÉGORIES SUIVANTES OU À L'INTÉRIEUR D'UN RAYON DE 120 MÈTRES DE LA PROPRIÉTÉ CONCERNÉE?**

Modification au Plan officiel	Oui []	Non []
Amendement au Règlement de zonage	Oui []	Non []
Dérogation mineure	Oui []	Non []
Plan de lotissement	Oui []	Non []
Demande de consentement	Oui []	Non []
Plan d'ensemble	Oui []	Non []

20. SI VOUS AVEZ RÉPONDU "OUI" À LA QUESTION 19, FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES?

Numéro de dossier: _____

Autorité approbatrice: _____

Terrains assujettis à la demande: _____

But de la demande: _____

Statut de la demande: _____

Mise en application de la demande: _____

H. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUPPORTANT LA DEMANDE:

21. ÉNUMÉRER LES TITRES DES DOCUMENTS D'APPUI *(par exemple un rapport d'urbaniste-conseil, une étude d'impact environnementale, un rapport hydrogéologique, une étude sur la circulation routière, une étude de marché, un rapport de licences d'agrégats, un rapport sur la gestion des eaux pluviales, etc.)*

22. FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SI CONNUS :

- a) la date de l'acquisition du terrain visé par le propriétaire actuel _____
- b) la date de construction des bâtiments ou des constructions existants sur le terrain visé, le cas échéant _____
- c) le temps depuis lequel les utilisations actuelles du terrain visé se poursuivent _____

23. FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SI CONNUS :

- a) Indiquer si la demande de modification est conforme aux déclarations de principes faites en vertu du paragraphe 3(1) de la Loi _____
- b) Indiquer si le terrain visé est situé dans un territoire désigné dans un ou plusieurs plans provinciaux _____
- c) Indiquer si la demande est conforme au plan ou aux plans provinciaux applicables ou n'est pas incompatible avec eux _____

I. AUTORISATION DE L'AGENT QUI AGIT POUR LE PROPRIÉTAIRE.

(L'autorisation écrite du propriétaire est requis si l'affidavit (item J) est signé par l'agent autorisé)

Je/Nous, _____ de/du _____

de _____ Comté/Région de _____ déclare

que _____ est autorisé à soumettre cette demande.

Signature du (des) propriétaire(s)

Date

J. AFFIDAVIT: (Cet affidavit doit être signé en présence d'un commissaire)

Je/Nous, _____ de/du _____

de _____ Comté/Région de _____ déclare

solennellement que toutes les données sur cette demande sont véridiques, et je (nous) fais (faisons) cette déclaration solennelle avec la conviction profonde qu'elle est exacte et en sachant qu'elle a la portée et les effets d'une déclaration sous serment en vertu de la "**Loi de la preuve du Canada**".

DÉCLARÉ devant moi à/au _____ de _____

dans le Comté/Région de _____, ce _____ jour

de _____, 20 ____.

Signature du (des) propriétaire(s) ou de l'Agent autorisé

Date

Signature du commissaire

Date

DEMANDE ET FRAIS DE _____ \$ REÇUS PAR LA MUNICIPALITÉ.

Signature de l'employé(e) municipal

Date

ANNEXE A / SCHEDULE A

Les frais et les dépôts exigés doivent être acquittés au moment de la soumission d'une demande relative à une question d'aménagement. L'entente ci-jointe doit être complétée et signée en triplicata et doit accompagner la demande.

The application fees and the deposit must be paid when submitting an application. The attached agreement must be completed and signed in triplicate and must be submitted with the application.

**EXTRAIT DU RÈGLEMENT 21-2008
ÉTANT UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN BARÈME DE DROITS
À ACQUITTER POUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES RELATIVES À DES
QUESTIONS D'AMÉNAGEMENT.**

**EXCERPT OF BY-LAW 21-2008, BEING A BY-LAW
TO PRESCRIBE A TARIFF OF FEES FOR THE PROCESSING OF
APPLICATIONS IN RESPECT TO PLANNING MATTERS.**

Règlement adopté le 31 mars 2008. /
By-law passed on the 31st day of March 2008.

TYPE DE DEMANDE	DROITS / FEES	TYPE OF APPLICATION
Modification au Plan officiel local		Amendment to local Official Plan
Modification de base au Plan officiel	\$3 000,00	Basic Amendment to Official Plan
Modification majeure au Plan officiel	\$5 000,00	Major Amendment to Official Plan

TYPE DE DEMANDE	DROITS / FEES	TYPE OF APPLICATION
MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE		AMENDMENT TO ZONING BY-LAW
Modification de base au règlement de zonage	\$3 000,00	Basic Amendment to Zoning By-law
Modification majeure au règlement de zonage	\$5 000,00	Major Amendment to Zoning By-law
Retrait d'une zone différée	\$1 500,00	Removal of Holding Zone

REMBOURSEMENT		REFUND
Le montant des frais exigés à être remboursé si la demande est rejetée par le Conseil comme étant incomplète ou retirée avant la circulation.	80%	The amount of the Initial application Fee to be returned if an application is rejected by the Council as being incomplete or withdrawn prior to circulation.

AUDIENCE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO		ONTARIO MUNICIPAL BOARD HEARING
Frais déterminés par la Commission des Affaires municipales de l'Ontario.	--	Application fees established by the Ontario Municipal Board.
Frais exigés par la ville pour assister à l'audience de la C.A.M.O. pour défendre le Plan officiel ou le règlement de zonage ou tout autre sujet d'aménagement au nom du requérant pour les frais légaux et administratifs.	\$10 000,00	Fees required by the Town to attend the O.M.B. hearing on behalf of the applicant to defend the Official Plan or Zoning By-law or other related planning matters, for all legal and administrative fees.